



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

Syndicat du Val-de-Marne

**ALERTE !!! Le Ministre tente d'imposer la mise en place
des EPSF dans le Val-de-Marne en désignant des
quartiers de Créteil, Champigny-Chennevières et Orly
pour constituer des cités éducatives à la rentrée 2019.**

Alors que dans tout le pays les enseignants exigent le retrait du projet de loi Blanquer, le Ministre vient de rendre publique la liste des quartiers et des villes retenus pour mettre en place des cités-éducatives (ce qui nécessitera l'accord des maires). Pour le Val-de-Marne, ce sont les quartiers du Mont Mesly à Créteil, le quartier du Bois L'abbé à Champigny et Chennevières et les quartiers Est d'Orly.

A Créteil, le projet de création d'un « établissement » de 800 élèves organisé par cycle sur trois sites avait déjà été établi et annoncé par le Maire de Créteil en novembre. Rappelons qu'en décembre la direction académique avait précisé qu'il ne s'agissait pas d'une « cité éducative » mais d'un « carrefour éducatif », que rien n'était encore établi ni tranché sur le sort des 4 écoles actuelles (mat Camus et Casalis et élémentaire Camus et Casalis)... Et voilà que le 3 mai le Ministre confirme la création d'une cité éducative au Mont Mesly.

La Directrice Générale adjointe de Créteil vient de déclarer à la presse que «*Les trois équipements, maternelle, élémentaire et collège, ont vocation à travailler ensemble mais il n'est pas question de créer un établissement public des savoirs fondamentaux (EPSF)*».

On passerait donc de 4 écoles (avec 4 directions) et un collège (avec un principal) à « trois **équipements**, maternelle, élémentaire et collège ».

D'ailleurs quoi qu'en dise la Directrice adjointe de Créteil, la mise en place de ces cités éducatives correspond totalement aux EPSF de la loi Blanquer, en particulier en plaçant les écoles et les enseignants du 1^{er} degré sous la tutelle du principal du collège. Le Vademecum, que le Ministère de l'Education Nationale vient de publier, indique en effet que l'Etat procédera à « la désignation d'un Principal de collège comme chef de file pour l'ensemble des établissements relevant de la cité éducative, et à ce titre déchargé d'une partie de la gestion de son établissement. »

Les écoles relevant d'une "cité éducative" seraient donc soumises à l'autorité d'un principal « chef de file », aussi appelé « principal du collège pivot ».

Pour le Bois l'Abbé et les quartiers Est d'Orly, nous ne connaissons pas encore le positionnement des maires de Champigny, Chennevières et Orly. Or celui-ci est déterminant puisque à l'instar des EPSF prévus par la loi Blanquer, la mise en place des cités éducatives nécessite que les maires des communes concernées donnent leur accord. Une convention doit être signée entre les maires et l'Etat.

Le SNUDI-FO 94 se prononce pour l'abandon du projet de création de cités éducatives à Créteil, Champigny-Chennevières et à Orly.

NI cité éducative, ni EPSF : Retrait de la loi Blanquer ! Tous en grève le 9 mai !

Mandatons nos délégués pour participer à l'assemblée départementale intersyndicale le 9 mai à 10h préau de l'école élémentaire Joliot Curie A, 1 rue Truillot à Ivry (changement de lieu).

Comme l'indiquent les organisations syndicales du Val-de-Marne SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT et SUD, dans le communiqué commun du 19 avril : « Devant l'entêtement du ministre, c'est la question de la grève dans l'unité jusqu'au retrait du projet de loi Blanquer qui est dès lors à l'ordre du jour. »

Créteil le 6 mai 2019